



Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20210622026872
Établi le : 22/06/2021
Validité maximale : 22/06/2031



Logement certifié

Rue : Place Edmond Gilles n° : 24 boîte : 6

CP : 6042 Localité : Lodelinsart

Certifié comme : **Appartement**

Date de construction : 1972

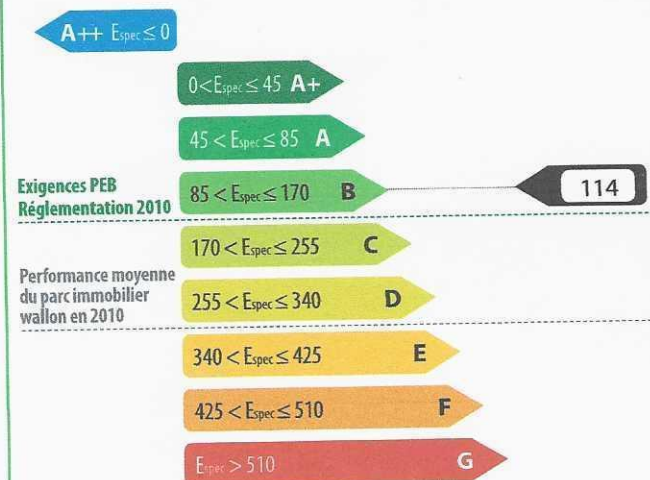


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de **13 014 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : **114 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **114 kWh/m².an**



Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement

excessifs élevés moyens faibles minimes



Performance des installations de chauffage

médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente



Performance des installations d'eau chaude sanitaire

médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente



Système de ventilation

absent très partiel partiel incomplet complet



Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm. sol. photovolt. biomasse pompe à chaleur cogénération

Certificateur agréé n° CERTIF-P2-00801

Nom / Prénom : BERTULOT Arnaud

Adresse : Rue du Football

n° : 10

CP : 7110 Localité : HOUDENG-AIMERIES

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16-sept.-2019. Version du logiciel de calcul 3.1.2.

Date : 22/06/2021

Signature :

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

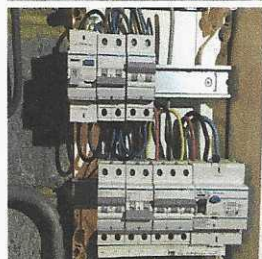
Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 03/2018/41183/01:1

DATE DU CONTRÔLE 12/12/2018 **AGENT VISITEUR** Nicolas Dumont de Chassart
ADRESSE DU CONTRÔLE Place edmond Gilles 24 (étage 2 eme gauche) - 6042 Lodelinsart **TYPE DE CONTRÔLE** visite périodique (Art. 271)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Place edmond Gilles 24 (étage 2 eme gauche) - 6042 Lodelinsart
Type de locaux unité d'habitation (maison)
Propriétaire Hitech elec
Responsable des travaux non communiqué - BE0822.623.544
Carte ID - #TVA

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS
Code EAN non communiqué
Numéro du compteur 50117163-2007
Index jour/nuit 017321.3/020508.7
Type de raccordement souterrain
Câble compteur - tableau VVB 4 x 10 mm²
Tension nominale de service 3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 40A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	2	Nombre de circuits	11
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)					
Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK		
Prise de terre	piquets	Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 30mA - type A - test OK		
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	25.5	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK		
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Raccordement	OK		
Test de continuité	concluant	Eclairage/machines	OK		
Contrôle boucle de défaut	concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK		
Protection contre les contacts indirects	OK	Protection contre les contacts directs	OK		
		Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	2.1		

CONCLUSION : CONFORME



A la date du 12/12/2018, l'installation électrique de Place edmond Gilles 24 (étage 2 eme gauche) - 6042 Lodelinsart est conforme au Règlement Général des Installations Electriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unilinaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 12/12/2043.

Signature de l'agent

(Signature)

Signature du responsable de l'exécution des travaux

(Signature)



Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20180522023863
Établi le : 22/05/2018
Validité maximale : 22/05/2028



Logement certifié

Rue : Place Edmond Gilles n° : 24 boîte : 7

CP : 6042 Localité : Lodelinsart

Certifié comme : **Appartement**

Date de construction : 1972

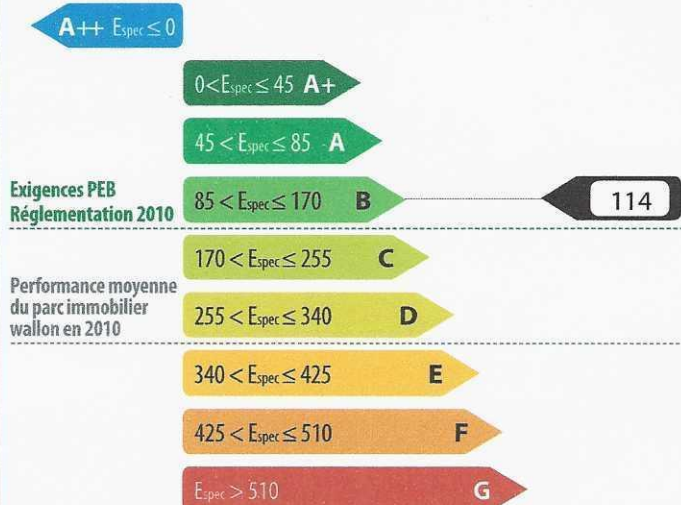


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de **8 897 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : **78 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **114 kWh/m².an**



Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement

excessifs élevés moyens faibles minimes



Performance des installations de chauffage

médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente



Performance des installations d'eau chaude sanitaire

médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente



Système de ventilation

absent très partiel partiel incomplet complet



Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm. sol. photovolt. biomasse pompe à chaleur cogénération

Certificateur agréé n° CERTIF-P2-00801

Nom / Prénom : BERTULOT Arnaud

Adresse : Rue des Champs du Calvaire

n° : 84

CP : 7110 Localité : HOUDENG-AIMERIES

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.5.

Date : 22/05/2018

Signature :

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

**VINÇOTTE asbl**

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° :

- ☐ Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
☐ Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
☐ Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
☒ Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

Tel: +32 9 244 77 11
Tel: +32 2 674 57 11
Tel: +32 3 221 86 11
Tel: +32 81 432 611

gent@vincotte.be
brussels@vincotte.be
antwerpen@vincotte.be
gembloux@vincotte.be



F 12301

Rési code : 1**PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION****Responsable des travaux :****Installation :****Propriétaire / gestionnaire :**

Nom, Prénom :	Nom, Prénom : <u>Philippe</u>	Adresse : <u>Place Edmond Gysels 14/17</u>
N° carte d'identité :	CP + Commune : <u>6042 Lodelinberg</u>	Tél. : <u>011 21 11 11</u>
N°TVA : BE		

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☒ Art 270	☐ mise en usage	☐ modification	☐ extension	☒ Art 86	☐ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
	☐ mobile	☐ temporaire		☐ Art 87	☐ Art 278	☐ Unité de travail domestique
☐ Art 271	☐ périodique	☐ contrôle	☐	☐ Art 88	☐ Art	☐ Parties communes
☐ Art 276 : renforcement	☐ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			☐ Art	☐ Art	☐ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	☒ EAN non communiqué	☐ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : <u>5864040</u>	Index jour : <u>6818</u>	Index nuit :
Données installation	Protection branchement (A) : ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☒ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100		
	Conçue pour U _N : ☐ 230 V ☒ 3x230 V ☐ 3N400 V		
	Courant nominal maximum (A) : ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☒ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100		
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal : <u>4</u> X <u>10</u> mm ² - Type : <u>VUB</u>		
	Dispositif diff. gén. : <u>40</u> A / <u>300</u> mA		
	Nombre de tableaux : <u>2</u>		

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☒ Appareils	☒ Matériel	☒ >/section	☒ Schémas	☐ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>30</u> Ω		☒ Isolement général : <u>8</u> MΩ		☒ Continuité de terre		☒ Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	<u>Néant</u>
Infractions Installation existante	<u>Néant</u>
Remarques	<u>Néant</u>

Conclusion(s) :

- ☒ La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
☐ L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant31/08/2018☐ par le même organisme de contrôle (*).**Agent visiteur :**Nom : MathieuAgent n° : 3078Date : 31/08/2018**Pour le Directeur Général : Signature**

VINÇOTTE asbl
Stephane Mathieu
3078

Annexe(s) : ☒ Schéma(s) de position 1☒ Schéma(s) unifilaire(s) : 2

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- ☐ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- ☐ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.